

*Interpellation présentée par la députée :
Mme Christine Serdaly Morgan*

Date de dépôt : 28 juin 2012

Interpellation urgente écrite

Rapports de radiologie externalisés au Maroc: les HUG invoqueront-ils une nouvelle fois leur politique de coopération?!

Mesdames et
Messieurs les députés,

A peine la tempête retombée concernant la mise à l'écart de nos cadres infirmiers frontaliers et une interpellation déposée au Grand Conseil sur la formation à l'île Maurice de futurs techniciens en salle d'opération, l'on découvre que des comptes-rendus d'examen radiologiques sont délocalisés au Maroc. Ce sont des étudiants en médecine marocains qui les rédigent. Des retards administratifs et une pénurie de personnel sont invoqués.

Au-delà de la réponse que les HUG pourraient avancer une fois encore concernant leur politique de coopération, il nous semble difficilement acceptable qu'une institution de droit public développe ce genre de pratiques dans un marché de l'emploi local et régional qui présente toutes les opportunités pour fournir les compétences nécessaires. S'il est formateur et rémunérateur pour des étudiants en médecine marocains, ne le serait-il pas ici pour des étudiants de l'Université ou des HES genevoises ou romandes, alors que les travaux accessoires se font plus difficiles ?

Par ailleurs, cette pratique pose également la question de la légalité du transfert de données à l'étranger et de leur protection.

Enfin, si aujourd'hui une partie du travail est délocalisée au Maroc, qu'en est-il à moyen et long terme ? Est-on en train de démanteler une organisation et des postes à Genève et de préparer de futurs demandeurs d'emploi ? Si le manque d'efficacité a été invoqué pour justifier cette pratique, il est piquant de constater que ce sont des retards dans la livraison des rapports marocains qui mettent notamment cette problématique au jour !

La politique en matière de ressources humaines des HUG est décidément peu compréhensible et éthiquement discutable, de plus dans un contexte où des centaines de milliers de francs hebdomadaires vont à des consultants externes pour déterminer des économies en matière de R.H. L'on peut se demander aussi quel est le degré de connaissance et d'implication du Conseil d'administration des HUG dans ces questions ?

Je remercie dès lors le Conseil d'Etat de nous indiquer à quels objectifs répond cette pratique de délocalisation, si elle est bien-fondée, pertinente et légale, et quel en le développement prévu ?